



Ville de FRANGY

Haute Savoie

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Je soussigné,

Nom :

Prénoms :

Né(e) le

A

Domicilié(e) à :

Téléphone :

Agissant en qualité de propriétaire

- D'un terrain sis :
- D'un immeuble sis :

Ayant fait l'objet de la délivrance du PC N° 074131.....X.....

Sollicite l'autorisation de

- Branchement au réseau d'eau (tarif selon la délibération en vigueur au jour du dépôt de cette demande)

Avec la pose d'un compteur

N°

Travaux effectués le :

Par

Je m'engage à me conformer en tous points aux conditions techniques et financières du règlement communal de l'eau en vigueur.

Fait à

Le

Signature

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du Mardi 23 juin 2015

Membres en exercice : 19 L'an deux mil quinze et le 23 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil
Présents : 13 Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est
Pouvoirs : 05 réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard REVILLON, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : 18 Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2015
Date d'affichage de la convocation : 19/06/2015

Présents : Bernard REVILLON - Evelyne MERMIER - Gilles PASCAL - Vincent BAUD - Damien DUCLOS - Ségolène ROUPIOZ - Nadine ESCOLA - Avédís GOUYOUMDJIAN - Mylène DUCLOS - David BANANT - Dorothée BOCQUET - Anne BLONDEL - Chantal BALLEYDIER.

Ont donné pouvoir : Magali RAMEL (pouvoir à Bernard REVILLON) - Philippe MICHEL (pouvoir à Anne BLONDEL) - Carole BRETON (pouvoir à Vincent BAUD) - Gérard RENUCCI (pouvoir à Chantal BALLEYDIER) - Dominique CONS (pouvoir à Ségolène ROUPIOZ).

Absents : Patrick HABEILLON

Secrétaire de séance : Nadine ESCOLA

DEL N° 2015-04-08 : Modification du tarif relatif au droit de raccordement au réseau d'eau potable

Monsieur Damien DUCLOS, Adjoint aux travaux, rappelle que par délibération n° 2014-09-04 votée lors du Conseil municipal du 08 juillet 2014, le droit de raccordement au réseau d'eau potable a été fixé à 500 €.

Il est rappelé qu'un droit de raccordement au réseau d'eau potable est perçu par la Commune pour chaque nouvelle demande de raccordement (construction nouvelle, rénovation, extension, changement de destination d'un immeuble ...).

Le raccordement au réseau d'eau potable nécessite la mise en place de chambres destinés à recevoir les compteurs, la fourniture des compteurs et leur pose par les services techniques. Or, le coût des compteurs diffère selon leur taille en fonction de la construction de l'habitation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de compléter le tarif voté en juillet 2014 en instaurant de nouveaux tarifs correspondant aux différentes tailles de diamètre des
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Fixe le droit de raccordement au réseau d'eau potable comme suit :

- Diamètre de 15 mm : 500 €
- Diamètre de 20 mm : 550 €
- Diamètre de 25 mm : 600 €
- Diamètre de 32 mm : 750 €
- Diamètre de 40 mm : 900 €

- Dire que ce tarif sera applicable pour tout dépôt, en mairie, des nouvelles demandes de raccordement acquittées, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa publication le
Le Maire,
Bernard REVILLON

Le Maire,
Bernard REVILLON

